Logement temporaires et intermédiaires

(https://ville-cachan.fr/logement-temporaires-et-intermediaires/)

Les logements temporaires

La Ville dispose aussi de logements temporaires destinés à ceux qui ne peuvent prétendre, dans l'immédiat, aux logements sociaux et ayant besoin de stabiliser leur situation économique ou familiale :

Résidence Yves Goulé (Coallia)

La résidence de Cachan accueille des demandeurs d'emploi inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle, salariés en situation de précarité, ménages en mobilité professionnelle, ménages en décohabitation familiale, personnes orientées par la commission de médiation, personnes sortant de structures d'hébergement.

La diversité des logements permet d'accueillir des personnes isolées, couples sans enfants, des familles : couples avec un enfant ou famille monoparentale avec un ou plusieurs enfants à charge.

L'établissement est situé dans le quartier du Coteau, dans le centre-ville, à l'angle des rues Guichard et Etienne Dolet.

Il dispose d'une capacité de 36 places.

Site internet : https://coallia.org/etablissement/residence-sociale-de-cachan/

Résidence RJAM Marcel Bonnet

Avec la résidence Marcel Bonnet, située au 36 rue Marcel-Bonnet, l'Association pour le logement des jeunes travailleurs (AJLT) propose une solution de logement de transition pour les Cachanais et les Franciliens âgés de 26 à 32 ans.

La résidence pour jeunes actifs est une solution de logement meublé temporaire adaptée à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques ou sociales.

Les logements sont des studios de transition : pendant son séjour, le résident s'engage à rechercher un logement pérenne dans le secteur privé ou social.

Au sein de chacune des résidences, les jeunes disposent de services spécifiques, en

fonction de leur âge, de leur statut et de leurs besoins durant et après leur séjour.

Conditions d’admission

- Avoir entre 26 et 32 ans
- Être seul(e) ou en couple, sans enfant
- Être salarié(e) (CDI, CDD) ou étudiant(e) (en formation professionnelle, stage ou alternance)
- Respecter le règlement intérieur

Site Internet : https://www.aljt.com/residence/cachan-rjam/
Téléchargez la plaquette de présentation des logements de la résidence Marcel Bonnet

Les logements intermédiaires

La Ville de Cachan compte des logements intermédiaires, destinés à ceux qui ne peuvent prétendre aux logements sociaux mais dont les ressources ne permettent pas toujours l’accès ou le maintien dans le parc privé.

Le Groupe in’li, filiale du Groupe Action Logement, gère plus de 80 000 logements en France. La vocation d’in’li est de permettre aux salariés et aux jeunes actifs des entreprises cotisantes d’accéder au logement pour favoriser le lien « emploi-logement » faciliter la mobilité professionnelle et le parcours résidentiel et participer à la dynamisation des territoires.

- Site internet du groupe In’li (lien externe)

Service Habitat logement

Maison des services publics (3e étage), 3, rue Camille-Desmoulins, 94230 Cachan

+33 1 49 69 15 77

habitat.logement@ville-cachan.fr

Lundi : 8h15-12h sans RDV, et 13h30-17h15 sur RDV
Mardi : 8h15-12h sur RDV et 13h30-17h15 sans RDV
Mercredi : 8h15-12h et 13h30-17h15 sans RDV
Jeudi : 13 h30-17h15 sans RDV
Vendredi : 8h15-12h sur RDV et 13h30-17h15 sans RDV

Céline di Mercurio

10e adjointe

Logement ; politique de l'habitat.

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr